## **SOLIDAIRE AVEC NOS FERMIERS!**

e monde à l'envers...

Ce matin, j'ai été des plus irritées lorsque j'ai entendu à la radio (Radio 1) qu'une édition avait été consacrée à la question de savoir qui paiera la note à la suite des actions menées par les fermiers en colère. Un spécialiste en droit du travail a même été invité pour expliquer qu'il sera difficile de tenir pour responsables les fermiers des pertes subies. Ensuite, on est même allé jusqu'à demander si la police n'aurait pas pu/dû verbaliser les fermiers qui manifestaient.

Dans quel monde vivons-nous si on doit commencer à verbaliser ou à condamner les gens qui sont au bout du rouleau et qui invoquent le droit d'être payés correctement pour leurs services. En fin de compte, ils ne font que dénoncer la situation intenable qu'ils subissent.

On ferait mieux d'expliquer aux auditeurs, et donc aux consommateurs, qu'il n'est nullement normal qu'ils achètent du lait, de la viande et des fruits à un prix inférieur à celui que le fermier doit payer pour les produire.

Non seulement la conscience collective de notre société souffre d'une surdité sélective et d'une passivité maladive quant aux besoins des autres, mais en plus nous évoluons vers une société toujours plus égoïste. Depuis des années, nous savons pertinemment bien que nos fermiers ont de plus en plus de difficultés à garder la tête hors de l'eau et nous constatons qu'un bon nombre de fermiers jettent l'éponge. Le fait que, seulement maintenant, ils exigent des prix équitables ne fait : Carine

que démontrer qu'ils se retrouvent dans une situation critique et qu'ils sont au bord de l'asphyxie avec des difficultés jusqu'au cou.

Je ne peux que déplorer que certaines organisations continuent à défendre la politique de fixation actuelle des prix. Il faut cependant se rendre à l'évidence: tant que les actionnaires réalisent des bénéfices, ils sont satisfaits et le fait que de nombreuses familles de fermiers arrivent à peine à joindre les deux bouts ne les touche pas le moins du monde. Il est dès lors très regrettable que l'attention que consacrent les médias aux actions des fermiers fâchés porte sur les files que provoquent les blocages - même au sein des chaînes publiques - au lieu de saisir cette chance pour expliquer aux consommateurs qu'il est grand temps de valoriser notre alimentation.

J'espère que le consommateur est conscient que le fait d'être payé en fonction du travail fourni est un droit pour tous. Quant à la grande distribution, elle doit se rendre compte qu'acheter en étant attentifs aux coûts est une chose, faire des bénéfices au détriment d'un segment de la chaîne alimentaire en est une autre.

Pour rappel, aucun autre pays dans le monde ne peut se prévaloir de la qualité supérieure des produits qu'offre la Belgique.

Le consommateur ferait dès lors mieux d'être un peu plus chauvin en optant délibérément pour des produits belges à un prix équitable.

## QUESTION ET RÉPONSE

Depuis peu, je suis en possession d'un système d'autocontrôle certifié et d'un smiley. Est-ce que maintenant je bénéficierai d'une réduction de ma contribution annuelle à l'AFSCA? En effet.

Étant donné le fait que votre smiley démontre que les risques en matière de sécurité alimentaire au sein de votre entreprise sont sous contrôle et donc réduits, vous avez droit à une réduction de 75 % de la contribution annuelle à l'AFSCA. Mais faites attention! Cette contribution est toujours basée sur la situation de l'année précédente. En d'autres termes: si vous avez obtenu votre smiley en 2015, le montant de la contribution à l'AFSCA ne diminuera qu'en 2016. La période de validité du smiley est de 3 ans (tout comme celle de l'audit). Pour que cette réduction de la contribution soit permanente, vous devez veiller à faire prolonger la certification de votre système d'autocontrôle à temps, afin d'éviter toute rupture dans la validité de votre certification. Vous ne pouvez obtenir un smiley que si vous êtes audité favorable $mentparun\,OCI; c'est-\grave{a}-dire\,un\,organisme\,de\,certification/d'inspection$ agréé pour le secteur. La liste des OCI agréés peut être consultée via le lien suivant:

http://www.favv-afsca.be/autocontrole-fr/oci/

Les audits favorables réalisés par l'AFSCA mènent à une réduction de la contribution, mais ils ne donnent pas lieu à l'obtention du smiley.

## Mercuriale des prix d'achats du Bétail Vivant Maximum du prix constaté sur les marchés suivant : Les prix sont donnés en euros au kilo VIF **BOVINS** 7-08-2015 14-08-2015 21-08-2015 31-07-2015 2.70 - 3.202,70 - 3,202,70 - 3,20 Battice Taureaux (S) 2.70 - 3.20Taureaux Cul de Poulain 3,10 - 3,403,10 - 3,40 3,10 - 3,40 Ciney 3,10 - 3,40 3,15 - 3,30 3,15 - 3,30 3,15 - 3,30 Taureaux Cul de Poulain 3,15 - 3,30 Brugge 3,00 - 3,30 Génisse Cul de Poulain 3,05 - 3,30 3.05 - 3.30 3.00 - 3.30Remarques sur la tendance des prix Prix stables 08-mai-15 Apport important- Prix stables 15-mai-15 Vente lente-Tendance à la baisse de prix 22-mai-15 Prix stables 29-mai-15